



## AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Rémi-De-Tingwick

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le lundi, 7 mars 2021, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la dérogation mineure suivante :

**Demande de Daniel Langlais** concernant l'immeuble situé au 40, Boulevard Lecompte, à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Demande de dérogation mineure du Règlement de zonage #2008-101 afin:

1. D'autoriser la construction d'une galerie qui empiète de 5,5 mètres en cour avant, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 2 mètres.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, directement en séance du conseil.

**DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK CE 16<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022.**

---

**Anouk Wilsey**  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant sur le site de la municipalité le 16<sup>e</sup> jour de février 2022, le tout conformément au règlement 2021-202

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour février 2022

---

**Anouk Wilsey**  
Directrice générale et greffière-trésorière